



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 4258

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur le problème des cadres techniques mis à la disposition des ligues sportives ou des comités départementaux. Ces comités font état de leurs préoccupations à la suite d'une récente déclaration confirmant la réduction des effectifs de ces personnels. On connaît pourtant l'importance du rôle des cadres techniques dans la formation des éducateurs, des arbitres et des athlètes, aux côtés des milliers de bénévoles qui apportent leur temps, leur enthousiasme et leur bonne volonté. Il lui demande en conséquence quelle politique elle entend promouvoir pour que les ligues et les comités sportifs puissent fonctionner dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

Comme l'ensemble des départements ministériels, le ministère de la jeunesse et des sports contribue à la politique de maîtrise des effectifs dans la fonction publique. Pour 1993 des suppressions d'emplois ont été inscrites dans la loi de finances ; il n'est pas possible, dans la conjoncture actuelle, de ne pas s'y soumettre. Dans le secteur sportif, ces suppressions sont cette année au nombre de 84, elles concernent effectivement des emplois de cadres techniques placés auprès du mouvement sportif et qui assurent la liaison entre l'État et ce mouvement. Ces suppressions de postes sont toutefois compensées par l'attribution d'une subvention spécifique, permettant au mouvement sportif, pour chaque emploi budgétaire supprimé, de recruter un collaborateur de niveau équivalent. Cette subvention sera reconduite au cours des années prochaines. Le niveau de l'encadrement technique des sportifs doit ainsi être garanti. Particulièrement attentive à l'évolution de cette situation, le ministre de la jeunesse et des sports veillera à ce qu'en 1994 soient préservés les moyens dont dépendent le développement du sport et l'encadrement technique des sportifs.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4258

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2176

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2962